



Paris, le 4 juin 2024

Monsieur le Délégué général pour l'armement,

Mesdames et Messieurs,

Dans leur déclaration liminaire, **Défense CGC** et **CFTC Défense** vont évoquer 4 sujets :

- **La LPM et ses contradictions avec les conséquences pour la DGA**
- **Le nouveau statut ICT et sa mise en place**
- **Les questions salariales avec un focus sur le dossier des ASC cyber et IA**
- **Les dysfonctionnements dans la gestion des paies et les arriérés de paiement**

Concernant la **LPM**, il est frappant de constater, qu'à peine en vigueur, elle est déjà fortement remise en cause sur l'autel des économies budgétaires, sans pourtant en changer les fondements stratégiques, visant à doter notre pays d'une défense à la hauteur des enjeux et du contexte géopolitique. Ce paradoxe et ces injonctions divergentes nous laissent perplexes et mettent en difficulté la DGA dans le pilotage des programmes actuels et futurs dont elle a la charge et dans la préparation des capacités de défense de demain. En effet, avec des réductions très significatives sur les crédits programmes, une année blanche au minimum que l'on nous prédit sur les crédits études amonts et des investissements en berne, **comment penser que la DGA restera en mesure de mener à bien ses missions ?**

Par rapport à la **mise en place du nouveau statut pour les ICT et TCT**, il subsiste encore beaucoup de questions relatives à la campagne d'attribution du levier 2 qui démarre péniblement. Madame la directrice, votre position concernant la communication du montant de construction budgétaire a-t-elle évolué ? Dans le cas contraire, vous constaterez rapidement qu'il ne sera pas possible de faire autrement lors de ce premier exercice.



Autre point qui tarde à aboutir alors que nous sommes début juin : les propositions de reclassement en ICT des TCT occupant des postes de classe d'emploi F11 et supérieur. Quand les agents concernés vont-ils enfin recevoir une proposition de contrat ICT ?

**Défense CGC** et **CFTC Défense** ne doutent pas que la CPS-ICT aura bien une chance de se réunir au moins une fois avant la fin de son mandat et pourra dresser un bilan de la mise en place de ce nouveau statut !

Sur le dossier de la **transformation des ICT cyber en ASC**, le calendrier n'a cessé de se tendre et les marges de manœuvre sont à présent inexistantes pour parvenir à une mise en application au dernier trimestre 2024. Depuis l'annonce faite en réunion multilatérale du 5 mars, le chrono tourne et les tous premiers éléments concrets sont tout juste secs. La "*deadline*" de fin juin pour transmettre les 600 propositions salariales aux agents concernés est très tendue. D'autant que, pour se prononcer, les agents devront avoir eu communication des **lignes directrices de gestion** spécifiques qui leur avaient été promises pour le mois d'avril. En effet, si le point de départ est important, il est essentiel pour chaque agent concerné de connaître la dynamique (le terme est tout à fait approprié !) proposée pour les ASC Cyber, afin que les agents puissent se projeter dans un parcours attractif au sein de cette filière ministérielle et ainsi se déterminer par rapport à la proposition reçue.

Quel est votre objectif SMART concernant cette bascule des ICT en ASC Cyber ? En dessous de 80%, **Défense CGC** et **CFTC Défense** estiment qu'il ne sera pas atteint.

Il en est de même pour les 40 ICT qui doivent se voir proposer un contrat ASC dans le cadre de la création de l'AMIAD et pour lesquels le calendrier semble encore plus tendu : quel est l'avancement de ce dossier ?

Au-delà des ASC Cyber et IA, la question de la revalorisation des autres agents contractuels et des autres catégories de personnel de la DGA, numériques ou pas, reste bien sûr d'actualité et en attente d'un calendrier des mesures à décliner. Les indicateurs montrent notamment que les démissions pour raisons financières restent à un niveau élevé. **Le plan d'action pour l'attractivité et la modernisation des ressources humaines de la DGA**, lancé par le Ministre le 28 mai est source



d'espoir, mais encore faudrait-il qu'il ne se focalise pas que sur certains OCA qui ne font pas partie des catégories de personnels les plus mal traitées...

Si **Défense CGC** et **CFTC Défense** saluent les perspectives de revalorisation de l'IFSE des fonctionnaires, prévues dans le cadre des mesures catégorielles 2024, ces mesures demeurent cependant insuffisantes. **Défense CGC** et **CFTC Défense** demandent à la DGA, principal employeur des personnels techniques du MINARM, d'insister pour obtenir des mesures complémentaires en faveur de ses agents au titre de 2025. Depuis plusieurs mois, nous avons le sentiment que la situation de ces personnels n'est plus la priorité de la DGA. **Défense CGC** et **CFTC Défense** n'oublie pas les autres catégories de personnels fonctionnaires et réclament également des mesures de revalorisation, même si la DGA n'est pas en première ligne les concernant.

**Défense CGC** et **CFTC Défense** souhaitent également aborder les préoccupations des personnels civils de l'Île du Levant quant à leurs indemnités en lien avec leur travail sur un site isolé. Vos services sont bien conscients du mécontentement croissant parmi ces agents, dont la prime d'insularité est restée inchangée depuis 2008. Cela fait des mois que cette situation persiste. Pourquoi a-t-il fallu attendre que les agents envisagent de bloquer des essais pour que des mesures rectificatives soient enfin envisagées ? C'est en raison de leur profond sens de l'intérêt de l'Etat que les personnels concernés ont suspendu leur mouvement. Monsieur le Délégué général, **Défense CGC** et **CFTC Défense** regrettent vivement qu'une solution n'ait pas été trouvée plus tôt. Il est déplorable de devoir attendre les arbitrages sur le budget 2025 pour une question qui représente une fraction infime du budget du MINARM. Il est essentiel de revoir cette approche pour éviter de telles situations à l'avenir et garantir une meilleure reconnaissance de l'engagement de nos agents.

Concernant les **dysfonctionnements dans la gestion des paies** et les arriérés de paiement que **Défense CGC** et **CFTC Défense** dénonçaient lors du CSA-R DGA du 13 mars, **Défense CGC** a réalisé un recensement des dossiers pour ce qui concerne le périmètre de DGA MI et vous a transmis, Madame la directrice, le 14 mai une liste de plus de 120 dossiers. Pour près de la moitié des agents concernés, **le montant du préjudice se chiffre en milliers d'euros**. Le palmarès est détenu par un agent qui a



eu la bonne idée de déposer un brevet et qui attend toujours plus de 17 000 € liés aux licences d'utilisation qui en découlent. Quel encouragement à innover !...

Mais bonne nouvelle : l'agent évoqué lors du précédent CSA-R DGA, démissionnaire en septembre dernier, a enfin cessé de toucher son salaire en avril 2024 ! Il attend maintenant de savoir comment il va rembourser les plus de 20 000 € de trop perçu ! Au train où vont les choses, il n'est pas exclu qu'il les conserve si l'Administration ne réagit pas avant le délai de prescription de 2 ans...

**Quel plan d'action avez-vous mis en place et quels éléments d'information en provenance des CMG pouvez-vous donner aux agents pour les rassurer quant au traitement de leurs dossiers ?**

Enfin, **Défense CGC** et **CFTC Défense** dénoncent la mesquinerie et l'explication fallacieuse de la DRH-MD pour justifier que les jours de CET 2022 payés en 2024 avec plus d'un an de retard, le sont finalement au taux antérieur (135€ au lieu de 150€ pour les niveaux 1), car ce cas de figure n'avait tout simplement pas été imaginé par le législateur dans sa rédaction de l'arrêté du 29/11/23 pourtant très clair et fixant, je cite, « *les montants indemnisés à compter du 1er janvier 2024* ».

Merci de votre attention.